DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

VILLE DE NIORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants: 44

Convocation du Conseil Municipal :

le 19 juin 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :

le 2 juillet 2012

SEANCE DU 25 JUIN 2012

Délibération n° D20120367

PROJET DE PLATE-FORME D'AIDE ALIMENTAIRE - ETUDE OPERATIONNELLE DE FAISABILITE - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Accusé de réception de la préfecture en date du mardi 03 juillet 2012

Présidente:

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents:

Adjoints:

- M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN

Conseillers:

- M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Alain BAUDIN - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : - Mme Pilar BAUDIN

Excusés ayant donné pouvoir :

- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Marc THEBAULT donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE
- Annick DEFAYE donne pouvoir à Chantal BARRE
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Jacques TAPIN

Excusés:

Conseillers:

- M. Bernard JOURDAIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2012

DELIBERATION D20120367

VIE ASSOCIATIVE

PROJET DE PLATE-FORME D'AIDE ALIMENTAIRE - ETUDE OPERATIONNELLE DE FAISABILITE - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Madame Nathalie SEGUIN Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Dans le cadre de sa politique en faveur des personnes en situation de précarité, la Ville de Niort soutient les associations caritatives et l'association « L'Escale » (foyer de jeunes travailleurs) dans leur mission d'aide alimentaire.

Ces associations font face à de nombreux défis : aggravation constante de la pauvreté et de la précarité, bénévolat vieillissant et en difficulté de renouvellement, ressources financières et d'équipements limitées, menaces sur les ressources financières venant de l'Union Européenne, diminution des denrées cédées par la grande distribution, éloignement de la banque alimentaire 79 imposant des déplacements et du stockage sans disposer des capacités nécessaires.

L'animation de ce réseau associatif dans le cadre de la charte alimentaire a montré le besoin de créer, sur le sud du département, une plate-forme d'aide alimentaire, qui permettrait :

- d'accueillir une antenne de la banque alimentaire sur le territoire niortais, limitant ainsi les déplacements et offrant davantage de sécurité sanitaire,
- d'offrir à chaque association une capacité de stockage des denrées sur le site,
- de permettre, en lien avec les organisations professionnelles de producteurs locaux et les structures de jardins solidaires, d'apporter à la population concernée une diversification alimentaire, notamment en fruits et légumes, ce qui demandera sur le site un équipement adapté,
- de participer à l'insertion des publics privés d'emploi, dans les modalités de gestion technique de la plate-forme (emploi aidé).

Ce projet concerne la Ville de Niort, mais il aurait aussi un impact sur l'organisation de l'aide alimentaire en Deux Sèvres, notamment sur l'organisation de la Banque Alimentaire et sur l'approvisionnement de l'ensemble du Sud Deux Sèvres. Des échanges sont menés à ce sujet avec le Conseil Général.

Il vous est proposé de faire procéder à une étude de faisabilité opérationnelle qui devra rendre ses conclusions à la fin de l'année 2012 et dont le coût prévisionnel est estimé à 40 000 €.

La Région, au titre du Contrat Régional de Développement Durable a émis un avis favorable à une participation, dont le montant sera prochainement arrêté.

D'autres financements sont sollicités

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le principe du projet de création d'une plate-forme d'aide alimentaire ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à solliciter toutes subventions pour cette opération.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 44
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 1

Pour Madame le Maire de Niort **Geneviève GAILLARD** L'Adjointe déléguée

Signé

Nathalie SEGUIN